

DACP

REF : DACP2014039

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Travaux relatifs à la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé au 1, rue Gaston Carré à Aubervilliers. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

EXPOSE :

Par un arrêté du 2 janvier 2012 déclarant l'insalubrité des parties communes de l'immeuble situé au 1 rue Gaston Carré, le préfet a informé le syndicat des copropriétaires, représenté par le syndic BENARD DUMESNIL, qu'il devait effectuer les travaux nécessaires afin de remédier aux désordres constatés.

En vertu de l'article 2 dudit arrêté, il appartenait au syndicat des copropriétaires de réaliser, dans un délai de 6 mois, les travaux suivants :

- Reprise complète de l'étanchéité de la toiture-terrasse,
- Procéder à l'isolation thermique de la toiture-terrasse afin de supprimer les phénomènes d'humidité constatée dans les logements du dernier étage,
- Rechercher les causes d'humidité dans la cage d'escalier et y remédier de manière efficace et durable,
- Installation de garde corps au niveau de la toiture-terrasse,
- Sécuriser et rendre accessible la sortie de toiture qui se trouve dans le WC commun du 5^{ème} étage pour accéder à la toiture-terrasse,
- Reprise du joint de dilatation entre le 1 et le 3 rue Gaston Carré,
- Traitement des fuites provenant des descentes EP et EV, les remplacer si nécessaire,
- Reprise de l'ensemble des systèmes de ventilation ou les créer si nécessaire dans l'ensemble des cuisines et salles d'eau,
- Procéder à la réfection complète des façades,
- Remplacement des gardes corps en fer forgé,
- Remplacement des menuiseries des parties communes par des portes et fenêtres coupe feu,
- Mise en sécurité des installations électriques des parties communes et fournir un certificat de conformité,
- Procéder à l'installation d'un système de sécurité incendie,
- Mise en place d'une porte d'accès à la cave,
- Nettoyage complet des caves,
- Vérifier et mettre en service a ventilation des caves ,
- Création d'un local-poubelles.

Malgré une mise en demeure notifiée au syndicat des copropriétaires, aucune intervention n'a, à ce jour, été constatée.

Compte tenu de cette carence, la Commune d'Aubervilliers doit se substituer au syndicat des copropriétaires afin de réaliser les travaux nécessaires en lieu et place de celui-ci.

Pour ce faire, suite à une mise en concurrence, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 2 mai 2014 avec la société VERNA Architecte pour un montant de 31 270,91 € HT, soit 34 398,00 € TTC.

Le maître d'œuvre a évalué le montant des travaux en phase APD à 356 700 € HT (soit 392 370 € TTC Valeur août 2014) et a prescrit d'allotir le marché de travaux comme suit :

- Lot n° 1 : Maçonnerie Plâtrerie
- Lot n° 2 : Ravalement Peinture
- Lot n°3 : Plomberie
- Lot n°4 : Serrurerie
- Lot n°5 : Etanchéité
- Lot n°6 : Electricité

Eu égard au montant prévisionnel des travaux, il y a lieu, pour leur réalisation, de lancer un marché sur procédure adaptée en application des dispositions des articles 26 à 28 du Code des marchés publics et de l'article 6 du guide des procédures adapté approuvé par le Conseil Municipal le 30 avril 2009.

Les dépenses inhérentes aux travaux feront l'objet de mises en recouvrement auprès des copropriétaires concernés au titre de créances publiques et pourront faire l'objet d'une subvention par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet du marché de travaux relatifs à la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé 1 rue Gaston Carré à Aubervilliers,
- Autoriser le Maire à signer le marché à l'issue de la procédure,
- Autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et à signer les documents qui en régleraient les conditions,
- Autoriser la mise en recouvrement des dépenses inhérentes aux travaux auprès de l'ensemble des copropriétaires.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014039

Signataire : MC/ED

OBJET : Travaux relatifs à la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé au 1, rue Gaston Carré à Aubervilliers. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R 321-12,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28, ainsi que l'article 6 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil Municipal le 30 avril 2009,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2012 déclarant l'insalubrité des parties communes de l'immeuble situé 1 rue Gaston Carré à Aubervilliers et assorti des travaux à réaliser par le syndicat des copropriétaires,

Vu le deuxième protocole de coopération de lutte contre l'habitat indigne à Aubervilliers signé le 19 juin 2009 par le Préfet, le Maire et le Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune,

Vu le budget communal,

Considérant la carence du syndicat des copropriétaires représenté par le syndic BERNARD DUMESNIL domicilié dans Paris 20^{ème}, il y a lieu pour la Commune de se substituer à ce dernier pour la réalisation des travaux afin de préserver la santé et la sécurité des occupants,

Considérant la désignation de VERNA architectes comme maître d'œuvre,

Considérant que l'avant projet sommaire estime le coût des dépenses à 356 700 € HT (soit 392 370 € TTC Valeur août 2014) sous réserve de l'avis de l'architecte des bâtiments de France,

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions, de passer un marché de travaux afin de procéder à la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé au 1 rue Gaston Carré à Aubervilliers.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché de travaux relatifs à la réhabilitation des parties communes de l'immeuble situé au 1 rue Gaston Carré à Aubervilliers.

Ce marché est passé sur procédure adaptée et comporte les lots suivants :

- Lot n° 1 : Maçonnerie Plâtrerie
- Lot n° 2 : Ravalement Peinture
- Lot n°3 : Plomberie
- Lot n°4 : Serrurerie
- Lot n°5 : Etanchéité
- Lot n°6 : Electricité

AUTORISE le Maire à signer le marché à l'issue de la procédure.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et à signer les documents qui en régleraient les conditions.

AUTORISE la mise en recouvrement des dépenses inhérentes aux travaux auprès de l'ensemble des copropriétaires.

Reçu en préfecture le : 26/09/2014
Publié le : 26/09/2014
Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET



L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

